

JOURNÉE DU COPFR: L'ÉTHIQUE EN QUESTION

Par Abderrahim Derraji

5 décembre 2013

Le Conseil de l'Ordre des Pharmaciens Fabricants et Répartiteurs (COPFR) a organisé le 30 novembre dernier à Casablanca, la 17ème édition de sa journée sous le thème: "Éthique et déontologie en industrie et répartition pharmaceutiques".

Le président du COPFR, M. Rachid Lamrini a démarré ce conclave par un discours, par lequel, il a rappelé le rôle important qui doit être joué par le conseil de l'ordre dans le maintien de la probité et de l'éthique. Il a également défini l'éthique dans le domaine médical. Celle-ci regroupe les règles auxquelles les professionnels de santé sont soumis dans leur pratique quotidienne. L'éthique implique les règles de déontologie, les règles éthiques scientifiques et la morale propre à chaque personne.

Pour traiter les différents aspects de l'éthique, le comité d'organisation de cette 17ème journée a fait appel à des conférenciers nationaux et français.

La première conférence a été donnée par M. Alain Ceretti fondateur de l'association Le lien, une ONG française d'aide aux victimes d'infections nosocomiales. Cette structure a vu le jour en mars 1998 suite au scandale de la clinique du sport, affaire qui a marqué la mémoire collective en France, au même titre que l'affaire du sang contaminé et l'affaire Médiateur. Cette dernière a provoqué un vrai séisme qui a contraint l'administration française à mener un débat public en vue d'adopter une loi permettant de prémunir les usages de médicaments de certaines dérives. Ces dérives sont essentiellement liées à un défaut de maîtrise des conflits d'intérêt et à un manque de transparence comme l'a révélé le rapport de l'IGAS (Inspection Générale des Affaires Sociales) publié le 15 janvier 2013.



M. J. C Lahlou & M. Rachid Lamrini

Pour mettre fin à ces scandales à répétition, Xavier Bertrand, ministre de la Santé et des Solidarités de l'époque a lancé une large concertation à laquelle ont été conviés les professionnels de santé, les associations de malades et les différents opérateurs du secteur de la santé et du médicament. Les recommandations issues de cette concertation inédite ont permis la refonte du système de sécurité sanitaire des produits de santé en France. La loi issue de cette refonte permet aujourd'hui de lutter contre les conflits d'intérêt et le manque de transparence dans toute prise de décision. Elle fait de l'information du patient et de la formation des professionnels de santé une priorité, comme elle impose des mécanismes permettant au doute de bénéficier systématiquement au patient.

La promulgation de cette loi communément appelée loi Xavier Bertrand a eu lieu le 29 décembre 2011. Elle a été suivie depuis de la promulgation du décret n° 2013-414 du 21 mai 2013 relatif à la transparence des avantages accordés par les entreprises produisant ou commercialisant des produits à finalité sanitaire et cosmétique destinés à l'homme, et par la publication de la circulaire du 29 Mai 2013 appelée aussi loi anti cadeaux.

Après cette présentation exhaustive, le Pr. Mustapha Benazzouz, gastro-entérologue de renommée, a fait une présentation au sujet de la formation continue des professionnels de santé au Maroc et dans d'autres nations.

La formation continue appelée de plus en plus développement professionnel continu (DPC), a pour objectif d'améliorer les connaissances des professionnels de santé et par la même leurs pratiques médicales. Elle doit prendre en considération les dernières connaissances scientifiques et les objectifs de santé publique et d'économie de santé.

La DPC permet l'évaluation des pratiques professionnelles et le perfectionnement de leurs connaissances, l'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins, la prise en compte des priorités de santé publique et la maîtrise médicalisée des dépenses de santé.

L'industrie pharmaceutique y joue un rôle important en raison de son expertise avérée dans le domaine du médicament, de son implication dans la recherche clinique et des relations professionnelles privilégiées qu'elle entretient avec les acteurs de santé. www.pharmacies.ma



M. Jean-Pierre Paccioni



Pr. Mustapha Benazzouz

La FMC n'est toujours pas réglementée au Maroc. Elle est généralement organisée par les sociétés savantes, par les enseignants des facultés de médecine et de pharmacie, par les laboratoires ou par des organismes internationaux. Elle est financée à 60 à 100% par l'industrie pharmaceutique.

Pour conclure sa présentation, le Pr. Benazzouz a fait une série de recommandations pour que la formation continue permette aux professionnels de santé de mettre à jour leurs connaissances. Faute de quoi, le patient ne peut aspirer bénéficier d'une prise en charge en phase avec l'évolution permanente que connaissent les sciences médicales.

Après cette présentation Jean-Pierre Paccioni, président de la section Industrie du Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens – France, a passé en revue les obligations des industriels conséquentes à l'adoption de la loi Bertrand.

Le Chef de la Division de la Pharmacie, M. Abdelhakim Zalima, quant à lui, présenté les recommandations de la commission consultative du Médicament et des Produits de Santé.



M. Abdelhakim Zalim

Cette commission, qui a vu le jour suite à la décision N° 111 du 9 juillet 2012, a eu pour mission de contribuer à l'élaboration de la politique pharmaceutique nationale (PPN) et à la définition des outils nécessaires à la mise en œuvre de cette politique. Cette commission a impliqué des représentants de plusieurs départements ministériels, d'établissements publics, d'instances ordinales, de la société civile, des syndicats professionnels et d'associations intervenant dans le secteur du médicament.

Trois groupes de travail ont été chargés de trois thèmes: accessibilité et approvisionnement, qualité et sécurité et usage rationnel, éthique et conflits d'intérêts. Ce travail a permis dégager des recommandations nécessaires à l'élaboration de la PPN adoptée par le ministre de la santé.

La dernière présentation de la journée qui a été faite par M. Rachid Lamrini a eu pour thème: " Éthique et déontologie: impact sur l'exercice pharmaceutique dans l'industrie et la répartition ". Par cette présentation, le président du COPFR a rappelé l'importance de l'éthique et de la déontologie qui devraient accompagner les différentes activités professionnelles de l'industrie et de la répartition. L'éthique et la déontologie prémunissent, entre autres, contre l'anarchie, le foisonnement des "mauvaises pratiques" et la concurrence déloyale.

Il a également brossé un tableau de la situation actuelle au Maroc, qui malgré un code de déontologie qui est toujours d'actualité, souffre de certaines dérives qui ne peuvent disparaître que par l'implication de tous les intervenants, une volonté politique claire et par le respect strict des textes régissant le secteur.

On ne peut que féliciter le comité organisateur pour cette journée réussie sur tous les plans. Comme on le félicite d'avoir eu le courage de programmer un thème d'actualité aussi sensible. On ose espérer que les recommandations issues de cette journée permettront des avancées concrètes en matière



M. Alain Cerreti

Recommandations la commission consultative du Médicament et des Produits de Santé - Usage rationnel – Ethique et Conflits d'intérêts

R63 : Créer un centre d'information pharmaceutique et de coordination des activités en relation avec la promotion de l'usage rationnel des médicaments. Ce centre devra mettre en place une stratégie de travail à court, moyen et long terme, basée sur les résultats d'enquêtes permettant de mesurer les pratiques en vigueur (diagnostic, prescription, délivrance, observance du traitement, approvisionnement en produits pharmaceutiques...), et d'analyser les causes des problèmes éventuellement rencontrés.

R64 : Définir clairement les missions et le fonctionnement des commissions chargées de donner un avis sur l'usage d'un médicament ou un produit de santé (enregistrement, publicité, vigilance, transparence, etc.).

R65: Mettre en place un programme spécial pour l'information et l'éducation des consommateurs sur le bon usage des médicaments.

R66 : Assurer une large diffusion de la base de données sur les médicaments et les produits de santé commercialisés au niveau national, ainsi que les informations nécessaires aux professionnels de santé et au grand public.

R67 : Interdire les échantillons médicaux gratuits qui représentent une source d'usage irrationnel des médicaments.

R68 : Instaurer un guide de déclarations d'intérêts et de gestion des conflits d'intérêts qui décrit le cadre applicable aux déclarations d'intérêts, à la prévention et la gestion des conflits d'intérêts entre professionnels de santé et les firmes pharmaceutiques;

R69 : Redéfinir les modalités de fonctionnement des commissions chargées de donner un avis sur les médicaments et les produits de santé et mettre en place pour chacune d'entre elles des règlements intérieurs qui feront ressortir l'obligation de motiver l'ensemble des avis, d'avoir une transparence des décisions et l'absence de conflits d'intérêts ;

R70 : Mettre en place un organisme indépendant chargé du contrôle des déclarations des liens d'intérêts ;

R71 : Rendre obligatoire la déclaration des conflits d'intérêts des membres des commissions chargées de donner un avis sur l'usage d'un médicament ou un produit de santé.

R72 : Mettre en place un cadre réglementaire pour encadrer tous les aspects en relation avec la formation et l'information médicale.

R73 : Inclure dans la formation de base des professionnels de santé des modules en relation avec l'usage rationnel et l'éthique médical.

R74 : Rendre obligatoire la formation continue des professionnels de santé.

Un vibrant hommage pour deux grands pharmaciens

Par Zitouni Imounachen

5 décembre 2013

Le samedi 30 octobre, a eu lieu la 17ème Journée du Conseil de l'Ordre des Pharmaciens Fabricants et Répartiteurs (COPFR) à Casablanca. Le thème choisi cette année était : « Éthique et déontologie dans l'industrie et la répartition pharmaceutiques ».

Le choix du thème est d'autant plus pertinent que personne ne peut nier que, la crise aidant, l'éthique et la déontologie se voient de plus en plus malmenées. Or, le respect de l'éthique et de la déontologie représente le ciment de la confraternité et le gage qui donne à l'exercice d'une profession ses lettres de noblesse. Leur respect est, in fine, ce qui distingue un pharmacien responsable d'un vulgaire businessman.

En plus de la richesse et de la variété de son programme, la 17ème journée du COPFR a connu un grand moment d'émotion. En effet, comme c'est le cas depuis trois ans maintenant, les membres du bureau du COPFR rendent hommage à un professionnel du secteur de la pharmacie. Et cette année fut une exception, puisqu'ils n'ont pas rendu hommage à une seule, mais à deux personnalités.

Le premier hommage a été rendu à un grand homme de l'industrie pharmaceutique marocaine, et un grand homme tout court, en l'occurrence, Monsieur Jaouad Cheikh Lahlou, Président Directeur Général de Cooper Pharma. Ce pharmacien responsable des Laboratoires Cooper Pharma, natif de la ville d'El Jadida en 1945, et diplômé de Paris en 1970, est tout un symbole de réussite et de persévérance, à lui tout seul. Et si depuis le temps qu'il exerce, bien des choses ont changé au Maroc, la devise de l'homme n'a jamais bougé d'un iota : « AL MAAKOUL ou Rzana » (la droiture et la sagesse) comme il ne cesse de le répéter. Monsieur Cheikh Lahlou a été très touché par cet hommage, et a rappelé tout au long de sa locution que la réussite et le succès sont intimement liés à la persévérance, le sens de responsabilité, le sérieux et le respect des règles et des hommes.

La seconde personne, à qui le COPFR a rendu hommage, n'est autre que M. Jean-Pierre Paccioni, président de la section industrie du Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens- France. Les membres du bureau du COPFR ont tenu à lui rendre hommage car ce grand monsieur, à la bonhomie évidente, est un exemple de générosité et d'altruisme. M. Paccioni n'a jamais hésité à aider ses confrères marocains par ses précieux conseils et par son expertise. Il a répondu présent à chaque fois qu'ils lui ont fait appel, parfois au détriment de son confort personnel et familial.

L'hommage rendu à M. Cheikh Lahlou et M. Paccioni, est une distinction qui va au-delà de la réussite commerciale et sociale. C'est un hommage en rapport avec les qualités morales et humaines dont font preuve ces deux pharmaciens.

Ces hommages viennent nous rappeler que pour réussir, il ne suffit pas de savoir jongler avec les chiffres, d'avoir le sens de l'anticipation et d'exceller dans les stratégies marketing, mais il faut aussi s'atteler à respecter les règles, à respecter les confrères, à respecter les patients et à se respecter soi-même.

Enfin, au nom de toutes les personnes présentes à cette 17ème journée, nous rendons un vibrant hommage au comité d'organisation de cet événement pour la qualité de l'organisation et la pertinence des sujets abordés, et à leur tête Monsieur Rachid Lamrini, président du COPFR.

